

Séance du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 14 mars 2006, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield, à la suite de l'avis de convocation dûment signifié à chacun des membres du conseil.

Sont présents à cette séance spéciale les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Claude Reid, Robert Savard, Jacques Smith et Pierre-Paul Messier, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Sont absents MM. les conseillers Roger Levert et Normand Amesse.

Sont également présents M. André Hallé, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

Avis de convocation.

Ordre du jour

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Règlement 60-37 amendant le Règlement 60  
de l'ancienne Ville de Saint-Timothée  
concernant le zonage afin de changer les  
usages permis dans la zone résidentielle Rb 12,  
de modifier les exigences de la zone tampon  
et de limiter la hauteur des bâtiments  
multifamiliaux dans cette zone. Dispense  
de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 60-37 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-136

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Claude Reid  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 60-37 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de changer les usages permis dans la zone résidentielle Rb 12, de modifier les exigences de la zone tampon et de limiter la hauteur des bâtiments multifamiliaux dans cette zone.

ADOPTÉ

Règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 60-38 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-137

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 60-38 amendant le Règlement 60 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le zonage afin de remplacer la zone commerciale Cb 7 par une nouvelle zone résidentielle Rb 13, de prescrire les usages permis dans cette zone et d'ajouter une marge entre deux bâtiments érigés en copropriété divise.

ADOPTÉ

Règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 61-3 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-138

Proposé par M. Jean-Marc Rochon  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 61-3 amendant le Règlement 61 de l'ancienne Ville de Saint-Timothée concernant le lotissement afin d'ajouter les dimensions exigées pour les résidences multifamiliales de 4 logements situées dans les zones Rb.

ADOPTÉ

Règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1099-74 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-139

Proposé par M. Claude Reid  
Appuyé par M. Jacques Smith  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1099-74 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier les limites de la zone communautaire P-305 et de la zone résidentielle H-308, d'abroger la zone résidentielle H-322, de modifier la grille des usages pour la zone communautaire P-305, de modifier les dispositions sur les usages permis dans la classe d'usages C5 et de modifier les dispositions sur l'étalage extérieur des établissements commerciaux.

ADOPTÉ

Règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B. Dispense de lecture et adoption

ATTENDU QU'une copie du Règlement 1099-75 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est

2006-03-140

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Denis Laître  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 1099-75 amendant le Règlement 1099 de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield

concernant le zonage afin de modifier la grille des usages et normes de la zone résidentielle H-736-B.

ADOPTÉ

Denis Péloquin. Directeur du  
Service des ressources humaines.  
Protocole de départ. Autorisation  
de signature

Le point 8 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Denis Péloquin. Directeur du Service des ressources humaines. Protocole de départ. Autorisation de signature » est reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

Service des ressources humaines.  
Directeur par intérim. Nomination

Le point 9 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Service des ressources humaines. Directeur par intérim. Nomination » est reporté à une séance ultérieure pour être pris en considération.

Période de questions

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer.

Levée de l'assemblée

À 19 h 12, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est

2006-03-141

Proposé par M. Pierre-Paul Messier  
Appuyé par M. Robert Savard  
Et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève sa séance du 14 mars 2006.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier